



RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00403
Numéro SIREN : 752 965 293
Nom ou dénomination : SOCIETE NORMANDE D INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 3708

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 113 BOULEVARD DE STRASBOURG 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 5 2 9 6 5 2 9 3 0 0 0 1 8		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122016	N-1 31122015				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	26 146 AC	25 804	342	342	
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	1 606 747	AG	966 490	640 257	737 477
		Fonds commercial (1) AH	1 565 534	AI		1 565 534	1 565 534
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			44 400
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP	1 884 502	AQ	214 738	1 669 763	1 740 614
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	510 507	AS	256 079	254 427	323 976
		Autres immobilisations corporelles AT	347 190	AU	241 005	106 184	185 552
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	53 250	CV	50 000	3 250	3 250
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD	100	BE		100	100
		Prêts BF	153 459	BG		153 459	120 574
		Autres immobilisations financières* BH	245 133	BI		245 133	163 888
	TOTAL (II) BJ		6 392 571	BK	1 754 118	4 638 453	4 885 711
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	285 108	BM	285 108	274 166	
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT	3 990	BU	3 990	4 400	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	241 842	BW	241 842	47 216	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 223 652	BY	133 613	4 090 039	3 530 538
		Autres créances (3) BZ	2 298 897	CA	2 298 897	1 516 178	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	3 547 242	CG	3 547 242	1 301 122		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	609 120	CI	609 120	584 741		
	TOTAL (III) CJ	11 209 855	CK	133 613	11 076 241	7 258 354	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		17 602 427	1A	1 887 732	15 714 694	12 144 066	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 2 000		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SNICNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :180 000.....)	DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(506 860)	(851 805)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 107 317)	344 944
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(3 414 178)	(306 860)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		116 469
	TOTAL (II)	DO		116 469
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	937 098	
	Provisions pour charges	DQ	715 670	779 413
	TOTAL (III)	DR	1 652 768	779 413
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 530	515 485
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 036	3 879
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 953 937	3 317 957
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 486 069	5 095 583
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 419	367 620
	Autres dettes	EA	10 154 789	405 528
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 865 321	1 848 989
	TOTAL (IV)	EC	17 476 104	11 555 044
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 714 694	12 144 066
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 434 464	11 359 144
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

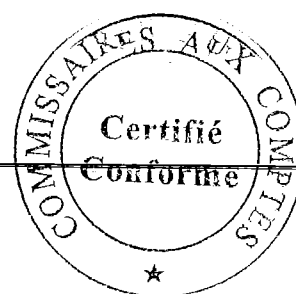
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	21 464 654	FE		FF	21 464 654	21 927 716	
		FG	8 770 316	FH		FI	8 770 316	10 145 621	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 234 971	FK		FL	30 234 971	32 073 337	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	710 554	873 787	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	122 822	305 178	
	Autres produits (1) (11)					FQ	298 130	409 748	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	31 366 478	33 662 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 423	28 409	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	18 246	(33)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 007 614	2 178 201	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(28 787)	(104 529)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	15 421 234	16 169 833	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	275 674	323 125	
	Salaires et traitements*					FY	8 949 446	10 211 341	
	Charges sociales (10)					FZ	3 996 708	4 086 874	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements - dotations aux provisions*					GA	685 639	551 064
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		60 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	55 022		
	Autres charges (12)					GE	42 199	157 828	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	31 432 420	33 662 116
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(65 941)	(64)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 592	41 030	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	26 592	41 030	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	94 515	176 832	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	94 515	176 832	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(67 922)	(135 802)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(133 864)	(135 866)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SNICNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	48 120		46 753	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			892 786	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	48 120		939 539	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 104 475		44 568	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			414 159	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	917 098			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 021 573		458 727	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 973 453)		480 811	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31 441 191		34 642 622	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	34 548 509		34 297 677	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 107 317)		344 944	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY				
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			46 753	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	491 520		274 423	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	38 392		7 977	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	AI				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
	obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	pénalités et amendes fiscales		Charges exceptionnelles	13 557	Produits exceptionnels	30 384
	majorations et pénalités ded.			1 365		
PSE ajustement dette RJ			1 667 605		17 736	
divers autres			15 037			
provision sur risque exceptionnel (résultat net de l'exercice fil)			917 098			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
carpa litige		Charges antérieures	19 920	Produits antérieurs		
fournisseurs divers			18 472			



ANNEXE

**SOCIETE NORMANDE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	3
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
NOTES SUR LE BILAN	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	20
AUTRES INFORMATIONS	24

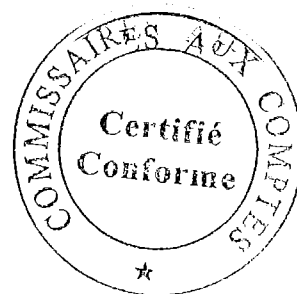


Faits caractéristiques de la période

En date du 1^{er} Avril 2016, le Tribunal de Commerce de Rouen a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la Société Normande d'Information et de Communication ainsi que de sa filiale, la Régie Normande de Publicité.

Pendant la période d'observation, la société a procédé à un plan de sauvegarde de l'emploi entraînant le licenciement pour motif économique de 31 salariés dès le mois de juillet 2016.

Par ailleurs, la direction a procédé à l'élaboration d'un plan de continuation qui a finalement été retenue par le Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017.



Principes, règles et méthodes comptables

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (plan comptable général révisé).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative sont mentionnées dans la présente annexe.

II. Méthode d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les fonds commerciaux, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (exclus tous frais financiers).

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 5 ans. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

Conformément au règlement 2015-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des fonds de commerce, il est précisé que le fonds de commerce a une durée illimitée et que la société a réalisé un test de dépréciation de son fonds de commerce, en considérant les approches suivantes :

- EBE prévisionnel et trésorerie prévisionnelle retenus au Plan de Continuation validé par le



Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017

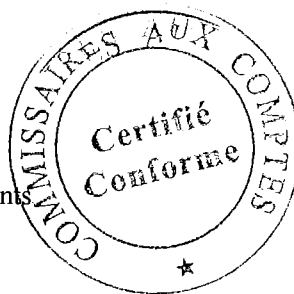
- Arrivée d'un nouvel actionnaire au capital de l'entreprise
- Valorisation des offres de reprise soumise au Tribunal de Commerce

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais financiers, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée :

➤ Frais d'établissements	3 ans
➤ Constructions ** (hors SER)	20 ans
➤ Constructions SER*	15 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel (hors SER)	10 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel SER*	15 ans
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau	10 ans
➤ Agencements, aménagements	10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Matériel informatique (hors SER)	3 à 5 ans
➤ Matériel informatique SER*	8 ans



*SER : Au titre de l'investissement matériel de production de Saint-Etienne du Rouvray (SER), mis en service à compter du 1^{er} juillet 2015, les durées d'amortissement sont définies selon les familles fonctionnelles indiquées ci-dessus.

** L'immeuble situé à YVETOT est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR, à la barre du tribunal de commerce. L'écart entre sa valeur vénale et sa valeur d'achat constitue un

élément complémentaire non valorisé.

Les écarts éventuels entre les amortissements constatés en application des dispositions fiscales et les amortissements comptables sont comptabilisés au passif, sous la rubrique « Amortissement dérogatoires ».

La société n'a pas réalisé de production immobilisée.

Les coûts d'emprunt ont été laissés en charge.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres sont enregistrés pour leur valeur d'origine à leur date d'entrée.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, élément par élément, lorsque la valeur d'acquisition des titres détenus est supérieure à leur valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération la valeur patrimoniale, la rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme, la politique de développement de chaque filiale, l'intérêt stratégique pour le groupe.

Autres immobilisations financières

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat (fret, assurance, ...).



Les pièces de rechange acquises mais non encore utilisées sont inscrites en stock, conformément au CRC 2004-06.

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, notamment lorsque la probabilité d'utilisation des matières premières et des autres approvisionnements est faible.



5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Subventions d'investissements et avances remboursables

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées dès la confirmation de leur attribution.

La subvention d'investissement accordée en 2015 par la DGMIC de 893 k€ était relative à l'acquisition d'une nouvelle rotative et de ses installations techniques dans un nouveau local, situé à Saint Etienne du Rouvray.

Cette subvention comptabilisée en produit exceptionnel en 2015 a été libérée pour 458 k€ sur l'exercice 2015 et le solde restant à percevoir s'élève à 435 k€.

Les avances remboursables, reçues du Ministère de la Culture, sont comptabilisées au poste Avances conditionnées.

Au 31 décembre 2016, une avance remboursable de 116 k€, initialement remboursable le 18 octobre 2016, demeure au passif. Conformément au plan de d'apurement du passif validé par le Tribunal de Commerce de Rouen, son remboursement sera effectué en 9 annuités à compter de mars 2018.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06.

Provisions pour litiges et affaires contentieuses

Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont déterminées sur la base de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures.

Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite

Les indemnités de départ en retraite qui concernent le personnel en activité sont provisionnées. Elles sont déterminées individuellement, charges sociales incluses, selon une méthode d'évaluation actuarielle. Elles sont évaluées sur la base des salaires et droits acquis en fin de carrière, ces derniers étant réduits, à la date d'évaluation, au prorata de l'ancienneté acquise. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

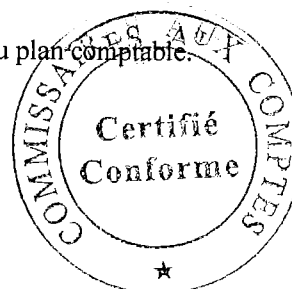
- Revalorisation des salaires sur la base d'un taux de 2 % annuel,
- Actualisation des données sur la base d'un taux de 4,23 % annuel.

Seul est provisionné le montant des droits qui n'est pas couvert par le capital constitué chez un assureur pour financer ces charges. La provision s'établit à 716 K€ au 31 décembre 2016.

8. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont comptabilisées aux rubriques de dettes appropriées. Elles correspondent pour l'essentiel aux factures fournisseurs non parvenues, aux congés payés et charges sur congés payés, aux charges sociales et fiscales diverses.

Les produits à recevoir sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.



9. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les abonnements restant à servir à la date de clôture.

10. Comptabilisation des produits d'exploitation

Les ventes de journaux sont comptabilisées pour le prix de vente public hors taxes.

Les abonnements servis sont comptabilisés sur la base du prix moyen hors taxes de l'exemplaire servi par catégorie d'abonnement.

Les revenus de publicité sont comptabilisés bruts de commissions de régie ; les commissions de régie étant comptabilisées en charges d'exploitation.

11. Convention d'intégration fiscale

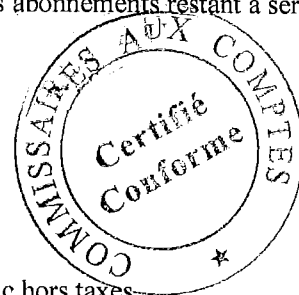
Il est retenu le principe de neutralité par lequel la RNP doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe SNIC une charge ou un produit d'IS et de contributions additionnelles analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

En cas de déficit de la société RNP, les économies d'IS réalisées par le groupe à raison de l'intégration et correspondant à ces déficits seront conservées par la SNIC.

Les économies d'impôt résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la SNIC.

Enfin, la RNP ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

A la clôture de l'exercice 2016, un montant de 189 k€ est porté au crédit du compte courant RNP pour préfinancement par la BPI au titre du CICE 2014, 2015 et 2016.



12. Consolidation des comptes sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société Normande d'Information et de Communication, société mère, présente des comptes consolidés avec sa filiale Régie Normande de Publicité, sis 14 avenue Aristide Briand, 76 000 ROUEN.



Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Fonds de commerce	licences et logiciels	Autres	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	1 566	1 331	26	44	2 967
Acquisitions		289		52	341
Cessions, diminutions		13		96	109
Valeurs brutes en fin d'exercice	1 566	1 607	26	-	3 199
Amortissements et provisions en début d'exercice		593	26		619
Dotations et reprises		373			373
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	966	26	-	992
Valeur en fin d'exercice	1 566	641	-	-	2 207

Sont inscrits au bilan les seuls éléments incorporels acquis par la Société.

Les coûts de développement externe des logiciels SaaS sont activés en licences et logiciels.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Dans le cadre de la reprise d'actifs suite à la liquidation des sociétés SNPEI, SNPR et SPEP, en application du bulletin CNCC n°82 de juin 1991 et suite à la reprise d'engagements de dettes et de provisions, en application du bulletin CNCC n°135 de septembre 2004, le fonds de commerce comptabilisé est constitué des éléments suivants :

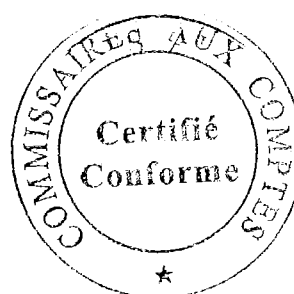
	(K€)
Indemnités de départ à la retraite	754
CP/HS et 13e mois /HS	222
RTT	89
Ruptures conv. Journalistes et négociation TE	398
Honoraires	61
Achat FC PTC BDD VI	27
Divers	15
TOTAL FONDS DE COMMERCE	1 566



2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres immo. corporelles	Immo. En-cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	-	1 818	487	345	-	2 650
Acquisitions		67	23	2		92
Cessions, diminutions					-	-
Valeurs brutes en fin d'exercice	-	1 885	510	347	-	2 742
Amortissements et provisions en début d'exercice	-	77	163	159	-	399
Dotations et reprises		138	93	82		313
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	215	256	241	-	712
Valeur en fin d'exercice	-	1 670	254	106	-	2 030

L'immeuble d'Yvetot est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR 15 K€.



3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés et droit de créances	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	53	120	164	337
Acquisitions		42	81	123
Cessions, diminutions	-	9		9
Valeurs brutes en fin d'exercice	53	153	245	451
Provisions en début d'exercice	50	-	-	50
Dotations et reprises				-
Total des provisions en fin d'exercice	50	-	-	50
Valeur en fin d'exercice	3	153	245	401

Le poste "Titres de Participations" est principalement composé de : En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat 2015	% de détention	Valeurs de titres détenus - brutes - nettes	Chiffre d'affaires 2016	Résultat 2016
RNP	50	-736	100,00%	50 0	9 583	-917

Le poste « autres titres immobilisés » correspond aux prêts versés à l'organisme SOLENDI.



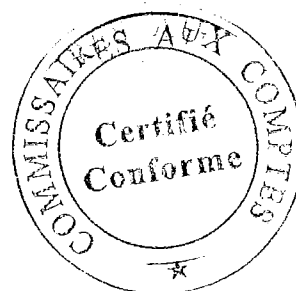
Le poste "Autres immobilisations financières" comprend :

En milliers d'euros	Brut	Net	Échéance à plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations				
Dépôts, cautionnement et créances diverses	245	245	245	
Prêts				
Total	245	245	245	-

4. État des créances

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Fournisseurs	355	52	303	
Créances clients	4 224	4 224		2 307
Créances sur l'état	1 918	1 434	484	
Créances sur organismes sociaux				
Créances sur le personnel	22	22		
Débiteurs divers	4	4		
Total autres créances	1 944	1 460	484	-
Charges constatées d'avance	609	609		
TOTAL GENERAL	7 131	6 345	787	2 307

Le montant des charges constatées d'avance intègre 364 K€ pour loyers de crédit-bail relatif à l'acquisition d'une nouvelle rotative.

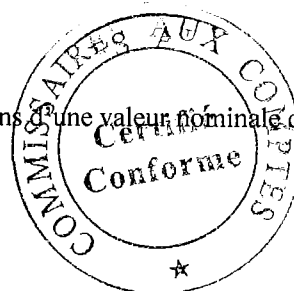


5. Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Clients, factures à établir	66	66	-	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	52	52	-	
Organismes sociaux à recevoir			-	
Etat à recevoir	435	257	179	
Autres				
Total	553	375	179	-

6. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

**7. Variation des capitaux propres**

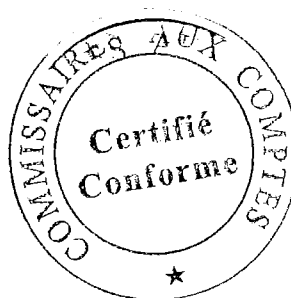
En milliers d'euros	En début d'exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Fin de période
Capital social	180	-	-	-	180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	20	-	-	-	20
Réserve statutaires	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	- 852	345	-	-	- 507
Résultat de l'exercice	345	- 345	-	- 3 107	- 3 107
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 307	-	-	- 3 107	- 3 414

8. Provisions

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres	En fin d'exercice
Provisions pour restructuration		-	-	-	-
Provisions pour risques et litiges	-	20	-	-	20
Provisions pour indemnités de fin de carrières	779	35	99	-	715
Autres provisions pour risques	-	917	-	-	917
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	779	972	99	-	1 652
Titres de participation	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	50	-	-	-	50
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stock	-	-	-	-	-
Clients	134	23	23		134
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	184	23	23	-	184
TOTAL GENERAL	963	995	122	-	1 836
dont dotations et reprises					
d'Exploitation		78	122	-	
Financières					
Exceptionnelles		917			

A la clôture de l'exercice, et en complément des risques et litiges ici chiffrés, la société a un certain nombre de litiges avec des tiers pour lesquels la Direction estime qu'au mieux de sa connaissance des dossiers et sur la base des éléments en sa possession, aucune provision ne doit être constituée.

Au regard de l'évolution de la situation de sa filiale sur l'exercice écoulé, la société a été amenée à considérer une provision pour risque de 917 K€ destinée à couvrir la situation nette de la Régie Normande de Publicité.



9. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances reçus de l'Etat			-	-
Emprunts bancaires (1)			-	-
Dettes bancaires autres			-	-
Dépôts reçus	-	-	-	-
Participations des salariés	-	-	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 51 k€

113 k€ ont été reclassés en dettes passif RJ pour étalement sur 9 ans

**10. État des dettes d'exploitation et dettes diverses**

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Dont entreprises liées	Dettes représentées par des effets de commerce
Avances et acomptes reçus			-		
Dettes fournisseurs	1 953	1 953	-	198	-
Dettes au personnel	1 483	1 483	-		
Dettes organismes sociaux	1 594	1 594	-		
Dettes fiscales	408	408	-		
Dettes sur immobilisations	10	10	-		
Autres dettes	10 155	1 587	8 568		
Total autres dettes	15 603	7 035	8 568	198	-
Produits constatés d'avance	1 865	1 828	37		
TOTAL GENERAL	17 468	8 863	8 605	198	-

- Le poste « Autres dettes » est principalement constitué des dettes gelées par la procédure de redressement judiciaire, pour un montant total de 9.723 K€ au 31/12/2016, et dont le détail est le suivant :

(en milliers d'euros)	SNIC
Emprunts et dettes financières	579
Dettes fournisseurs	3 321
Dettes fiscales et sociales	2 640
Autres (dont AGS)	3 182
TOTAL DETTES GELÉES / RJ	9 723



Parmi les dettes fournisseurs, les dettes intragroupe représentent la somme de 1.045KE, et les dettes hors groupe représentent donc un montant de 8.678 K€ au 31/12/2016.

L'ensemble de ces sommes font l'objet d'un plan d'apurement sur 9 ans, validé en date du 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, et prévoyant:

- le paiement, dès l'ouverture du plan, des créanciers de moins de 500 €, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%),
- le paiement étalé sur 9 ans des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette)
- le paiement à l'AGS de 10% de la créance super-privilégiée, le reliquat étant étalé sur trente-six mois.

A la date du 9 juin 2017, les montants échus de ces différents points, qui s'élevaient à la somme globale de 831.884,55 €, étaient payés conformément aux dispositions du plan arrêté par le tribunal, soit:

- 56.585,32 euros au titre des créances inférieures à 500 €
- 325.692,13 euros au titre des créances chirographaires dont les créanciers ont retenu l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%)
- 13.000,00 euros au titre du paiement de deux mensualités des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette)
- 436.607,10 euros à l'AGS, dont 282.278,82 euros au titre de l'acompte de 10% sur PSE 1 et PSE 2

Le produit exceptionnel représentant 75 % des créances susvisées relatives à l'option 2, soit un montant de 977.076,39 euros sera comptabilisé sur l'exercice 2017.

Par ailleurs, les charges exceptionnelles liées à la mise en place du deuxième PSE effectué au printemps 2017, pour un montant approximatif de 1.200.000 euros, seront comptabilisés dans le bilan 2017.

- Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux encaissements réalisés par avance sur les abonnements à servir (1.835 K€).

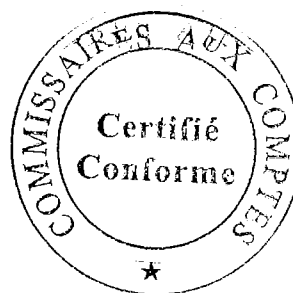
11. Charges à payer

En milliers d'euros	Total
Intérêts courus non échus	2
Fournisseurs, factures non parvenues	782
Dettes envers les salariés	1 350
Dettes envers les organismes sociaux	617
Impôts à payer	13
Avoirs à établir	-
Autres	88
Total	2 852

12. Comptes de régularisation

- Charges comptabilisées d'avance : 609 K€
- Produits comptabilisés d'avance : 1 865 K€

Les produits et charges comptabilisés d'avance concernent l'exploitation courante.



Notes sur le compte de résultat

1. Ventilation du Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2016
Ventes de journaux et contenus numériques	21 408
Publicité	8 630
Autres	197
TOTAL	30 235

Les produits et charges relatifs aux opérations d'échange concernant les prestations publicitaires s'élèvent à 144 k€ HT au titre des ventes de journaux, et 60 K€ en ventes publicitaires.

2. Ventilation des Autres produits

En milliers d'euros	2016
Subventions d'exploitation	711
Reprises de provisions et transferts de charges	123
Autres	298
TOTAL	1 132



Les subventions d'exploitation intègrent :

- Aide au portage : 561 k€
- Aide PHR : 25 k€
- Aide aux quotidiens à faibles ressources de petites annonces : 124 k€

3. Détail des charges externes

En milliers d'euros	2016
Sous-traitance et achats de suppléments	1 269
Matières et fournitures non stockées	346
Sous traitance générale	1 007
Crédit Bail	492
Locations diverses	878
Charges locatives	75
Frais d'entretien et de maintenance	563
Primes d'assurances	96
Etudes et recherches	3
Documentation et cotisations	86
Personnel extérieur à l'entreprise	41
Commissions sur ventes	6 042
Rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires	1 424
Publicité, relations publiques	281
Transport sur ventes	2 235
Transport divers	5
Voyages, déplacements et mission	162
Frais de poste et télécommunication	293
Service bancaire et assimilé	122
Autres	0
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	15 420



4. Résultat financier

En milliers d'euros	2016
Produits financiers	27
Produits financiers de participations	
Différences de change	
Reprises sur provisions	
Intérêts sur comptes courants	
Autres produits financiers	27
Charges financières	95
Abandon de créances	
Dotations financières aux provisions	
Intérêts sur emprunts et dettes diverses	1
Intérêts sur comptes courants	
Différences de change	
Escomptes accordés	
Autres charges financières	94
RESULTAT FINANCIER	- 68

**5. Résultat exceptionnel**

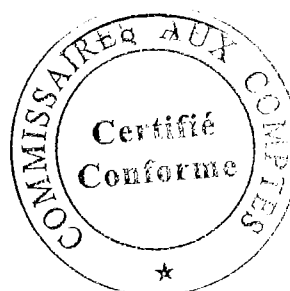
En milliers d'euros	2016
Produits exceptionnels	48
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Charges exceptionnels	3 021
Abandon de créances	-
Autres charges exceptionnelles	3 021
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 973

Les produits exceptionnels intègrent :

- Produits sur exercices antérieurs (dont 33 k€ retraitement RJ pénalité Urssaf) : 48 k€

Les charges exceptionnelles intègrent :

- Charges PSE : 1.682 k€
- Charges sur exercices antérieurs : 38 k€
- Pénalités et amendes fiscales et sociales : 15 k€
- Divers : 1 k€
- Dotation exceptionnelle pour risques (résultat net filiale 2016) : 917 k€
- Honoraires procédure RJ : 368 k€



Autres informations

1. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 15 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Rouen a autorisé la Société Normande d'Information et de Communication ainsi que sa filiale, la Régie Normande de Publicité à poursuivre leur exploitation par la mise en œuvre d'un plan de continuation.

La mise en œuvre de ce plan a été accompagnée par l'arrivée au capital d'un nouvel actionnaire, qui doit permettre un renforcement des fonds permanents de l'entreprise.

Les dettes constituées à l'occasion de la procédure et détaillées ci-dessus (cf supra, note 10 sur le bilan) ont fait l'objet d'un plan d'apurement sur 9 ans dans le cadre de ce plan de continuation.

Ainsi, la continuité d'exploitation est directement assurée par l'existence de ce plan de continuation validé par le Tribunal de commerce de Rouen, et par l'existence de ce plan d'apurement du passif.

2. Engagements financiers

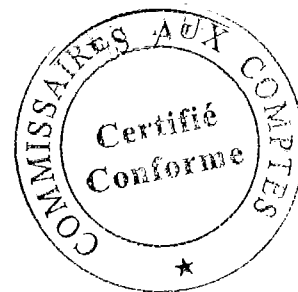
Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créance accordés à la société RNP :

- 994 k€ (2012/2013)
- 805 k€ (2014)
- 350 K€ (2015)



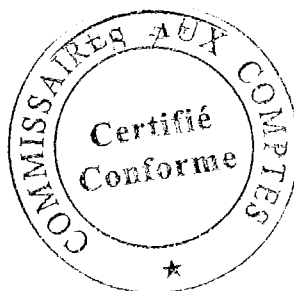
3. Etat des Crédits baux

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Dotation aux amort. de l'ex. si le bien avait été acquis	Dotations cumulées depuis le début du contrat	Valeur nette
Matériel rotative	1 800	120	180	1 620
Matériel informatique	123	25	101	22
Matériel FUJI	172	11	17	155
Véhicule 1 et 2	20	5	8	12
véhicule 3	10	3	4	6
Total	2 125	164	310	1 815

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer	
	de l'exercice	cumulé	à - 1an	de 1 à 5ans
Matériel rotative	383	1 062	382	414
Matériel informatique	-	131	-	-
Matériel FUJI	45	45	49	106
Véhicule 1 et 2	5	8	5	8
véhicule 3	3	4	3	6
Total	436	1 250	439	534

4. Allègement en base de la dette future d'impôt

- Déficits fiscaux reportables à fin décembre 2016 5 114 K€
- Charges à Payer (C3S) 15 K€



5. Ventilation de l'impôt

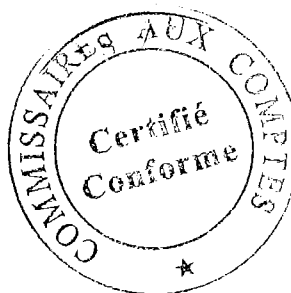
En milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat Net
Résultat d'exploitation	(66)	0	(66)
Résultat financier	(68)	0	(68)
Résultat exceptionnel	(2973)	0	(2973)
Total	(3107)	0	(3107)

6. Effectifs et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31/12/2016 est de 194 personnes, toutes catégories confondues.

Il se répartit de la façon suivante :

➤ Cadres	27
➤ Journalistes	84
➤ Ouvriers	54
➤ Employés	29



Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

7. Honoraires du commissaire aux comptes

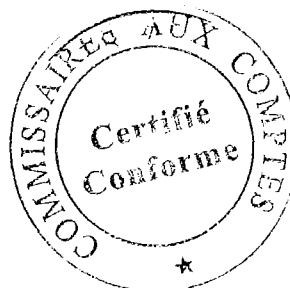
Les honoraires facturés sur l'exercice s'élèvent à 73 k€ et le montant des honoraires comptabilisés en facture non parvenue est estimé à 22 k€. Ces montants se ventilent en 93 K€ au titre de l'audit légal, et 2 K€ au titre des SACC (Services Autres que Commissariat aux comptes)

8. Montant et utilisation du CICE

Le principe comptable retenu pour la comptabilisation du CICE est d'enregistrer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La créance CICE constituée au titre de 2016 figure au bilan pour une valeur de 174 k€.

Le CICE 2016 a permis de financer partiellement, les efforts de SNIC en matière d'investissements de production, en complément de l'installation en juillet 2015, de la nouvelle rotative et du nouveau local de Saint Etienne du Rouvray, ainsi qu'en licences et développement de logiciels de montage publicitaire et d'un nouveau logiciel de paie.



SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION - SNIC -
Société par actions simplifiée au capital de 180.000 euros
Siège social : LE HAVRE (76600) - 113 boulevard de Strasbourg
752.965.293 RCS LE HAVRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2017

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRESENTEE A L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, et constatant que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître une perte de 3.107.317,88 euros, décide de la virer intégralement au compte "Report à Nouveau" débiteur, dont le montant se trouvera ainsi porté de 506.860,32 euros à 3.614.178,20 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



In Extenso

Rhône Alpes
24, chemin des Verrières – BP 33
69751 Charbonnières Cedex

 Crowe Horwath.

Avvens Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

**Immeuble Le Saphir
14, Quai du Commerce
69009 LYON**

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION (S.N.I.C)**

S.A.S. au capital de 180 000 €

**113, Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE**

R.C.S. LE HAVRE : B 752 965 293

**Exemplaire
Greffé**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (S.N.I.C)

S.A.S. au capital de 180 000 €

**113, Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE**

R.C.S. LE HAVRE : B 752 965 293

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- ✳ le contrôle des comptes annuels de la Société S.N.I.C. S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✳ la justification de nos appréciations,
- ✳ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans notre rapport du 15 juin 2016, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence de dépréciation du fonds de commerce, la société étant dans l'impossibilité d'évaluer celui-ci dans le contexte d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Comme indiqué dans la note « Faits caractéristiques de la période », la société durant sa période d'observation a travaillé avec les administrateurs judiciaires pour construire un plan de continuation basé sur un prévisionnel d'exploitation et un plan de financement. Ce plan de continuation a été homologué devant le Tribunal de Commerce le 15 mars 2017. Néanmoins, cette homologation n'enlève pas l'incertitude quant à la réalisation effective des hypothèses du plan de continuation, et par voie de conséquence sur la valorisation du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan pour 1 566 K€. Le fonds de commerce n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Faits caractéristiques de la période » et « Autres informations – Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui précisent les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

99 Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, les notes « Faits caractéristiques de la période » « Autres informations – Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice » font état des éléments de contexte justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que ces deux notes de l'annexe donnent une information appropriée sur la justification du maintien du principe de continuité d'exploitation de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

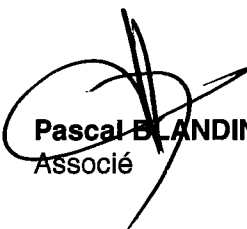
A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 15 juin 2017

Avvens Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Commissaire aux comptes


Pascal BLANDIN
Associé

In Extenso Rhône-Alpes

Commissaire aux comptes


Pascal LEVIEUX
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 113 BOULEVARD DE STRASBOURG 76600 LE HAVRE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 9 6 5 2 9 3 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2016		N-1 31/12/2015	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	26 146	AC	25 804	342
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 606 747	AG	966 490	640 257
		Fonds commercial (1)	AH	1 565 534	AI		1 565 534
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		44 400
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 884 502	AQ	214 738	1 669 763
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	510 507	AS	256 079	254 427
		Autres immobilisations corporelles	AT	347 190	AU	241 005	106 184
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (?)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	53 250	CV	50 000	3 250
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	100	BE		100
		Prêts	BF	153 459	BG		153 459
		Autres immobilisations financières*	BH	245 133	BI		245 133
	TOTAL (II)		BJ	6 392 571	BK	1 754 118	4 638 453
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	285 108	BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT	3 990	BU		3 990
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	241 842	BW		241 842
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 223 652	BY	133 613	4 090 039
		Autres créances (3)	BZ	2 298 897	CA		2 298 897
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	3 547 242	CG		3 547 242
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	609 120	CI		609 120
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	11 209 855	CK	133 613	11 076 241	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 602 427	IA	1 887 732	15 714 694	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		2 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an au CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SNIC		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 180 000)	DA	180 000	180 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(506 860)	(851 805)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 107 317)	344 944	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	(3 414 178)	(306 860)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN		116 469	
TOTAL (II)		DO		116 469	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	937 098		
	Provisions pour charges	DQ	715 670	779 413	
TOTAL (III)		DR	1 652 768	779 413	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 530	515 485	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 036	3 879	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 953 937	3 317 957	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 486 069	5 095 583	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 419	367 620	
Compte régul.	Autres dettes	EA	10 154 789	405 528	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 865 321	1 848 989	
TOTAL (IV)		EC	17 476 104	11 555 044	
Ecart de conversion passif*		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	15 714 694	12 144 066	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 434 464	11 359 144		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	21 464 654	FE		FF	21 464 654	
		FG	8 770 316	FH		FI	8 770 316	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 234 971	FK		FL	30 234 971	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	710 554	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	122 822	
	Autres produits (I) (11)					FQ	298 130	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	31 366 478	33 662 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 423	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	18 246	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 007 614	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(28 787)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	15 421 234	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	275 674	
	Salaires et traitements*					FY	8 949 446	
	Charges sociales (10)					FZ	3 996 708	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	685 639
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	60 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	55 022	
	Autres charges (12)					GE	42 199	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	31 432 420	33 662 116
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(65 941)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 592	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	26 592	41 030	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	94 515	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	94 515	176 832	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(67 922)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(133 864)	

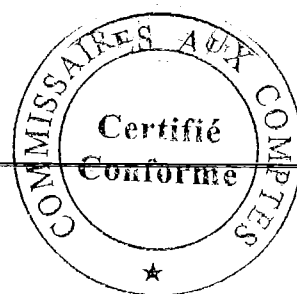
(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SNIC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1																				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	48 120		46 753																			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			892 786																			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	48 120		939 539																			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 104 475		44 568																			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			414 159																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	917 098																					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 021 573		458 727																			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 973 453)		480 811																			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																						
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK																						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	31 441 191		34 642 622																			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	34 548 509		34 297 677																			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 107 317)		344 944																			
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																						
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY																					
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			46 753																		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	491 520		274 423																		
		- Crédit-bail immobilier	HQ																					
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	38 392		7 977																			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																						
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																						
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX																						
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RO																						
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																					
	(9) Dont transferts de charges	AI																						
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																						
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																						
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																						
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																							
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>pénalités et amendes fiscales</td> <td>13 557</td> <td>30 384</td> </tr> <tr> <td>majorations et pénalités ded.</td> <td>1 365</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PSE ajustement dette RJ</td> <td>1 667 605</td> <td>17 736</td> </tr> <tr> <td>divers autres</td> <td>15 037</td> <td></td> </tr> <tr> <td>provision sur risque exceptionnel (résultat net de l'exercice fil)</td> <td>917 098</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	pénalités et amendes fiscales	13 557	30 384	majorations et pénalités ded.	1 365		PSE ajustement dette RJ	1 667 605	17 736	divers autres	15 037		provision sur risque exceptionnel (résultat net de l'exercice fil)	917 098
Exercice N																								
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																							
pénalités et amendes fiscales	13 557	30 384																						
majorations et pénalités ded.	1 365																							
PSE ajustement dette RJ	1 667 605	17 736																						
divers autres	15 037																							
provision sur risque exceptionnel (résultat net de l'exercice fil)	917 098																							
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>carpa litige</td> <td>19 920</td> <td></td> </tr> <tr> <td>fournisseurs divers</td> <td>18 472</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	carpa litige	19 920		fournisseurs divers	18 472										
Exercice N																								
Charges antérieures	Produits antérieurs																							
carpa litige	19 920																							
fournisseurs divers	18 472																							



ANNEXE

**SOCIETE NORMANDE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	3
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
NOTES SUR LE BILAN	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	20
AUTRES INFORMATIONS	24

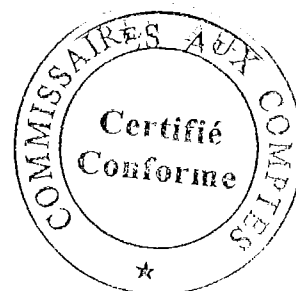


Faits caractéristiques de la période

En date du 1^{er} Avril 2016, le Tribunal de Commerce de Rouen a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la Société Normande d'Information et de Communication ainsi que de sa filiale, la Régie Normande de Publicité.

Pendant la période d'observation, la société a procédé à un plan de sauvegarde de l'emploi entraînant le licenciement pour motif économique de 31 salariés dès le mois de juillet 2016.

Par ailleurs, la direction a procédé à l'élaboration d'un plan de continuation qui a finalement été retenue par le Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017.



Principes, règles et méthodes comptables

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (plan comptable général révisé).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ Continuité de l'exploitation,
- ♦ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative sont mentionnées dans la présente annexe.

II. Méthode d'évaluation

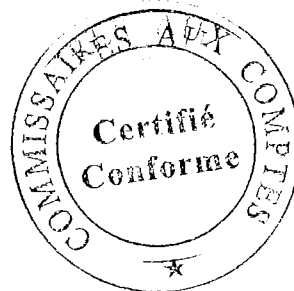
1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les fonds commerciaux, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (exclus tous frais financiers).

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 5 ans. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

Conformément au règlement 2015-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des fonds de commerce, il est précisé que le fonds de commerce a une durée illimitée et que la société a réalisé un test de dépréciation de son fonds de commerce, en considérant les approches suivantes :

- EBE prévisionnel et trésorerie prévisionnelle retenus au Plan de Continuation validé par le



Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017

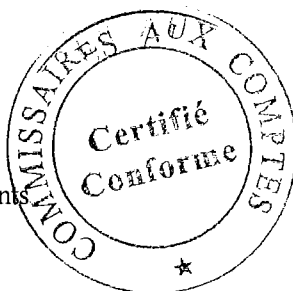
- Arrivée d'un nouvel actionnaire au capital de l'entreprise
- Valorisation des offres de reprise soumise au Tribunal de Commerce

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais financiers, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée :

➤ Frais d'établissements	3 ans
➤ Constructions ** (hors SER)	20 ans
➤ Constructions SER*	15 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel (hors SER)	10 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel SER*	15 ans
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau	10 ans
➤ Agencements, aménagements	10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Matériel informatique (hors SER)	3 à 5 ans
➤ Matériel informatique SER*	8 ans



*SER : Au titre de l'investissement matériel de production de Saint-Etienne du Rouvray (SER), mis en service à compter du 1^{er} juillet 2015, les durées d'amortissement sont définies selon les familles fonctionnelles indiquées ci-dessus.

** L'immeuble situé à YVETOT est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR, à la barre du tribunal de commerce. L'écart entre sa valeur vénale et sa valeur d'achat constitue un

élément complémentaire non valorisé.

Les écarts éventuels entre les amortissements constatés en application des dispositions fiscales et les amortissements comptables sont comptabilisés au passif, sous la rubrique « Amortissement dérogatoires ».

La société n'a pas réalisé de production immobilisée.

Les coûts d'emprunt ont été laissés en charge.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres sont enregistrés pour leur valeur d'origine à leur date d'entrée.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, élément par élément, lorsque la valeur d'acquisition des titres détenus est supérieure à leur valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération la valeur patrimoniale, la rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme, la politique de développement de chaque filiale, l'intérêt stratégique pour le groupe.

Autres immobilisations financières

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat (fret, assurance, ...).



Les pièces de rechange acquises mais non encore utilisées sont inscrites en stock, conformément au CRC 2004-06.

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, notamment lorsque la probabilité d'utilisation des matières premières et des autres approvisionnements est faible.



5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Subventions d'investissements et avances remboursables

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées dès la confirmation de leur attribution.

La subvention d'investissement accordée en 2015 par la DGMIC de 893 k€ était relative à l'acquisition d'une nouvelle rotative et de ses installations techniques dans un nouveau local, situé à Saint Etienne du Rouvray.

Cette subvention comptabilisée en produit exceptionnel en 2015 a été libérée pour 458 k€ sur l'exercice 2015 et le solde restant à percevoir s'élève à 435 k€.

Les avances remboursables, reçues du Ministère de la Culture, sont comptabilisées au poste Avances conditionnées.

Au 31 décembre 2016, une avance remboursable de 116 k€, initialement remboursable le 18 octobre 2016, demeure au passif. Conformément au plan de d'apurement du passif validé par le Tribunal de Commerce de Rouen, son remboursement sera effectué en 9 annuités à compter de mars 2018.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06.

Provisions pour litiges et affaires contentieuses

Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont déterminées sur la base de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures.

Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite

Les indemnités de départ en retraite qui concernent le personnel en activité sont provisionnées. Elles sont déterminées individuellement, charges sociales incluses, selon une méthode d'évaluation actuarielle. Elles sont évaluées sur la base des salaires et droits acquis en fin de carrière, ces derniers étant réduits, à la date d'évaluation, au prorata de l'ancienneté acquise. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

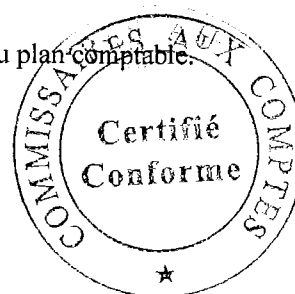
- Revalorisation des salaires sur la base d'un taux de 2 % annuel,
- Actualisation des données sur la base d'un taux de 4,23 % annuel,

Seul est provisionné le montant des droits qui n'est pas couvert par le capital constitué chez un assureur pour financer ces charges. La provision s'établit à 716 K€ au 31 décembre 2016.

8. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont comptabilisées aux rubriques de dettes appropriées. Elles correspondent pour l'essentiel aux factures fournisseurs non parvenues, aux congés payés et charges sur congés payés, aux charges sociales et fiscales diverses.

Les produits à recevoir sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.



9. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les abonnements restant à servir à la date de clôture.

10. Comptabilisation des produits d'exploitation

Les ventes de journaux sont comptabilisées pour le prix de vente public hors taxes.

Les abonnements servis sont comptabilisés sur la base du prix moyen hors taxes de l'exemplaire servi par catégorie d'abonnement.

Les revenus de publicité sont comptabilisés bruts de commissions de régie ; les commissions de régie étant comptabilisées en charges d'exploitation.

11. Convention d'intégration fiscale

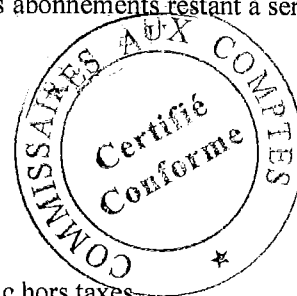
Il est retenu le principe de neutralité par lequel la RNP doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe SNIC une charge ou un produit d'IS et de contributions additionnelles analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

En cas de déficit de la société RNP, les économies d'IS réalisées par le groupe à raison de l'intégration et correspondant à ces déficits seront conservées par la SNIC.

Les économies d'impôt résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la SNIC.

Enfin, la RNP ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

A la clôture de l'exercice 2016, un montant de 189 k€ est porté au crédit du compte courant RNP pour préfinancement par la BPI au titre du CICE 2014, 2015 et 2016.



12. Consolidation des comptes sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Société Normande d'Information et de Communication, société mère, présente des comptes consolidés avec sa filiale Régie Normande de Publicité, sis 14 avenue Aristide Briand, 76 000 ROUEN.



Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Fonds de commerce	licences et logiciels	Autres	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	1 566	1 331	26	44	2 967
Acquisitions		289		52	341
Cessions, diminutions		13		96	109
Valeurs brutes en fin d'exercice	1 566	1 607	26	-	3 199
Amortissements et provisions en début d'exercice		593	26		619
Dotations et reprises		373			373
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	966	26	-	992
Valeur en fin d'exercice	1 566	641	-	-	2 207

Sont inscrits au bilan les seuls éléments incorporels acquis par la Société.

Les coûts de développement externe des logiciels SaaS sont activés en licences et logiciels.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Dans le cadre de la reprise d'actifs suite à la liquidation des sociétés SNPEI, SNPR et SPEP, en application du bulletin CNCC n°82 de juin 1991 et suite à la reprise d'engagements de dettes et de provisions, en application du bulletin CNCC n°135 de septembre 2004, le fonds de commerce comptabilisé est constitué des éléments suivants :

	(K€)
Indemnités de départ à la retraite	754
CP/HS et 13e mois /HS	222
RTT	89
Ruptures conv. Journalistes et négociation TE	398
Honoraires	61
Achat FC PTC BDD VI	27
Divers	15
TOTAL FONDS DE COMMERCE	1 566



2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres immo. corporelles	Immo. En-cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	-	1 818	487	345	-	2 650
Acquisitions		67	23	2		92
Cessions, diminutions					-	-
Valeurs brutes en fin d'exercice	-	1 885	510	347	-	2 742
Amortissements et provisions en début d'exercice	-	77	163	159	-	399
Dotations et reprises		138	93	82		313
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	215	256	241	-	712
Valeur en fin d'exercice	-	1 670	254	106	-	2 030

L'immeuble d'Yvetot est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR 15 K€.



3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés et droit de créances	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	53	120	164	337
Acquisitions		42	81	123
Cessions, diminutions	-	9		9
Valeurs brutes en fin d'exercice	53	153	245	451
Provisions en début d'exercice	50	-	-	50
Dotations et reprises				-
Total des provisions en fin d'exercice	50	-	-	50
Valeur en fin d'exercice	3	153	245	401

Le poste "Titres de Participations" est principalement composé de : En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat 2015	% de détention	Valeurs de titres détenus - brutes - nettes	Chiffre d'affaires 2016	Résultat 2016
RNP	50	-736	100,00%	50 0	9 583	-917

Le poste « autres titres immobilisés » correspond aux prêts versés à l'organisme SOLENDI.



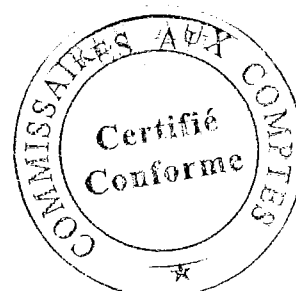
Le poste "Autres immobilisations financières" comprend :

En milliers d'euros	Brut	Net	Échéance à plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations				
Dépôts, cautionnement et créances diverses	245	245	245	
Prêts				
Total	245	245	245	-

4. État des créances

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Fournisseurs	355	52	303	
Créances clients	4 224	4 224		2 307
Créances sur l'état	1 918	1 434	484	
Créances sur organismes sociaux				
Créances sur le personnel	22	22		
Débiteurs divers	4	4		
Total autres créances	1 944	1 460	484	-
Charges constatées d'avance	609	609		
TOTAL GENERAL	7 131	6 345	787	2 307

Le montant des charges constatées d'avance intègre 364 K€ pour loyers de crédit-bail relatif à l'acquisition d'une nouvelle rotative.

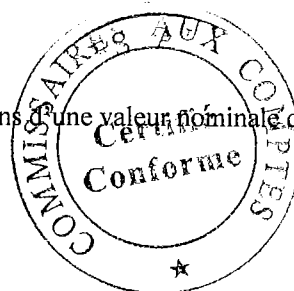


5. Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Clients, factures à établir	66	66	-	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	52	52	-	
Organismes sociaux à recevoir			-	
Etat à recevoir	435	257	179	
Autres				
Total	553	375	179	-

6. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

**7. Variation des capitaux propres**

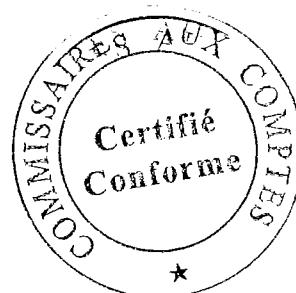
En milliers d'euros	En début d'exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Fin de période
Capital social	180	-	-	-	180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	20	-	-	-	20
Réserve statutaires	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves			-	-	-
Report à nouveau	- 852	345	-	-	- 507
Résultat de l'exercice	345	- 345	-	- 3 107	- 3 107
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 307	-	-	- 3 107	- 3 414

8. Provisions

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres	En fin d'exercice
Provisions pour restructuration		-	-	-	-
Provisions pour risques et litiges	-	20	-	-	20
Provisions pour indemnités de fin de carrières	779	35	99	-	715
Autres provisions pour risques	-	917	-	-	917
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	779	972	99	-	1 652
Titres de participation	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	50	-	-	-	50
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stock	-	-	-	-	-
Clients	134	23	23	-	134
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	184	23	23	-	184
TOTAL GENERAL	963	995	122	-	1 836
dont dotations et reprises					
d'Exploitation		78	122	-	
Financières					
Exceptionnelles		917			

A la clôture de l'exercice, et en complément des risques et litiges ici chiffrés, la société a un certain nombre de litiges avec des tiers pour lesquels la Direction estime qu'au mieux de sa connaissance des dossiers et sur la base des éléments en sa possession, aucune provision ne doit être constituée.

Au regard de l'évolution de la situation de sa filiale sur l'exercice écoulé, la société a été amenée à considérer une provision pour risque de 917 K€ destinée à couvrir la situation nette de la Régie Normande de Publicité.



9. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances reçues de l'Etat			-	-
Emprunts bancaires (1)			-	-
Dettes bancaires autres			-	-
Dépôts reçus	-	-	-	-
Participations des salariés	-	-	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 51 k€

113 k€ ont été reclassés en dettes passif RJ pour étalement sur 9 ans

**10. État des dettes d'exploitation et dettes diverses**

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Dont entreprises liées	Dettes représentées par des effets de commerce
Avances et acomptes reçus			-		
Dettes fournisseurs	1 953	1 953	-	198	-
Dettes au personnel	1 483	1 483	-		
Dettes organismes sociaux	1 594	1 594	-		
Dettes fiscales	408	408	-		
Dettes sur immobilisations	10	10	-		
Autres dettes	10 155	1 587	8 568		
Total autres dettes	15 603	7 035	8 568	198	-
Produits constatés d'avance	1 865	1 828	37		
TOTAL GENERAL	17 468	8 863	8 605	198	-

- Le poste « Autres dettes » est principalement constitué des dettes gelées par la procédure de redressement judiciaire, pour un montant total de 9.723 K€ au 31/12/2016, et dont le détail est le suivant :

(en milliers d'euros)	SNIC
Emprunts et dettes financières	579
Dettes fournisseurs	3 321
Dettes fiscales et sociales	2 640
Autres (dont AGS)	3 182
TOTAL DETTES GELEES / RJ	9 723



Parmi les dettes fournisseurs, les dettes intragroupe représentent la somme de 1.045KE, et les dettes hors groupe représentent donc un montant de 8.678 K€ au 31/12/2016.

L'ensemble de ces sommes font l'objet d'un plan d'apurement sur 9 ans, validé en date du 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, et prévoyant:

- le paiement, dès l'ouverture du plan, des créanciers de moins de 500 €, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%),
- le paiement étalé sur 9 ans des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette)
- le paiement à l'AGS de 10% de la créance super-privilégiée, le reliquat étant étalé sur trente-six mois.

A la date du 9 juin 2017, les montants échus de ces différents points, qui s'élevaient à la somme globale de 831.884,55 €, étaient payés conformément aux dispositions du plan arrêté par le tribunal, soit:

- 56.585,32 euros au titre des créances inférieures à 500 €
- 325.692,13 euros au titre des créances chirographaires dont les créanciers ont retenu l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%)
- 13.000,00 euros au titre du paiement de deux mensualités des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette)
- 436.607,10 euros à l'AGS, dont 282.278,82 euros au titre de l'acompte de 10% sur PSE 1 et PSE 2

Le produit exceptionnel représentant 75 % des créances susvisées relatives à l'option 2, soit un montant de 977.076,39 euros sera comptabilité sur l'exercice 2017.

Par ailleurs, les charges exceptionnelles liées à la mise en place du deuxième PSE effectué au printemps 2017, pour un montant approximatif de 1.200.000 euros, seront comptabilisés dans le bilan 2017.

- Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux encaissements réalisés par avance sur les abonnements à servir (1.835 K€).

11. Charges à payer

En milliers d'euros	Total
Intérêts courus non échus	2
Fournisseurs, factures non parvenues	782
Dettes envers les salariés	1 350
Dettes envers les organismes sociaux	617
Impôts à payer	13
Avoirs à établir	-
Autres	88
Total	2 852

12. Comptes de régularisation

- Charges comptabilisées d'avance : 609 K€
- Produits comptabilisés d'avance : 1 865 K€

Les produits et charges comptabilisés d'avance concernent l'exploitation courante.



Notes sur le compte de résultat

1. Ventilation du Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2016
Ventes de journaux et contenus numériques	21 408
Publicité	8 630
Autres	197
TOTAL	30 235

Les produits et charges relatifs aux opérations d'échange concernant les prestations publicitaires s'élèvent à 144 k€ HT au titre des ventes de journaux, et 60 K€ en ventes publicitaires.

2. Ventilation des Autres produits

En milliers d'euros	2016
Subventions d'exploitation	711
Reprises de provisions et transferts de charges	123
Autres	298
TOTAL	1 132



Les subventions d'exploitation intègrent :

- Aide au portage : 561 k€
- Aide PHR : 25 k€
- Aide aux quotidiens à faibles ressources de petites annonces : 124 k€

3. Détail des charges externes

En milliers d'euros	2016
Sous-traitance et achats de suppléments	1 269
Matières et fournitures non stockées	346
Sous traitance générale	1 007
Crédit Bail	492
Locations diverses	878
Charges locatives	75
Frais d'entretien et de maintenance	563
Primes d'assurances	96
Etudes et recherches	3
Documentation et cotisations	86
Personnel extérieur à l'entreprise	41
Commissions sur ventes	6 042
Rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires	1 424
Publicité, relations publiques	281
Transport sur ventes	2 235
Transport divers	5
Voyages, déplacements et mission	162
Frais de poste et télécommunication	293
Service bancaire et assimilé	122
Autres	0
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	15 420



4. Résultat financier

En milliers d'euros	2016
Produits financiers	27
Produits financiers de participations	
Différences de change	
Reprises sur provisions	
Intérêts sur comptes courants	
Autres produits financiers	27
Charges financières	95
Abandon de créances	
Dotations financières aux provisions	
Intérêts sur emprunts et dettes diverses	1
Intérêts sur comptes courants	
Différences de change	
Escomptes accordés	
Autres charges financières	94
RESULTAT FINANCIER	- 68

**5. Résultat exceptionnel**

En milliers d'euros	2016
Produits exceptionnels	48
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Charges exceptionnels	3 021
Abandon de créances	-
Autres charges exceptionnelles	3 021
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 973

Les produits exceptionnels intègrent :

- Produits sur exercices antérieurs (dont 33 k€ retraitement RJ pénalité Urssaf) : 48 k€

Les charges exceptionnelles intègrent :

- Charges PSE : 1.682 k€
- Charges sur exercices antérieurs : 38 k€
- Pénalités et amendes fiscales et sociales : 15 k€
- Divers : 1 k€
- Dotation exceptionnelle pour risques (résultat net filiale 2016) : 917 k€
- Honoraires procédure RJ : 368 k€



Autres informations**1. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

En date du 15 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Rouen a autorisé la Société Normande d'Information et de Communication ainsi que sa filiale, la Régie Normande de Publicité à poursuivre leur exploitation par la mise en œuvre d'un plan de continuation.

La mise en œuvre de ce plan a été accompagnée par l'arrivée au capital d'un nouvel actionnaire, qui doit permettre un renforcement des fonds permanents de l'entreprise.

Les dettes constituées à l'occasion de la procédure et détaillées ci-dessus (cf supra, note 10 sur le bilan) ont fait l'objet d'un plan d'apurement sur 9 ans dans le cadre de ce plan de continuation.

Ainsi, la continuité d'exploitation est directement assurée par l'existence de ce plan de continuation validé par le Tribunal de commerce de Rouen, et par l'existence de ce plan d'apurement du passif.

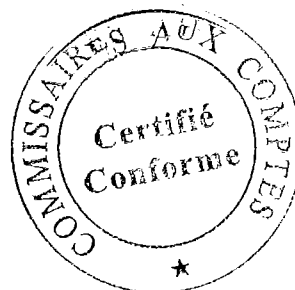
2. Engagements financiers***Engagements donnés***

Néant

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créance accordés à la société RNP :

- 994 k€ (2012/2013)
- 805 k€ (2014)
- 350 K€ (2015)



3. Etat des Crédits baux

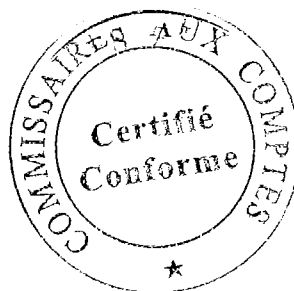
En milliers d'euros	Valeur d'origine	Dotation aux amort. de l'ex. si le bien avait été acquis	Dotations cumulées depuis le début du contrat	Valeur nette
Matériel rotative	1 800	120	180	1 620
Matériel informatique	123	25	101	22
Matériel FUJI	172	11	17	155
Véhicule 1 et 2	20	5	8	12
véhicule 3	10	3	4	6
Total	2 125	164	310	1 815

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer	
	de l'exercice	cumulé	à - 1 an	de 1 à 5 ans
Matériel rotative	383	1 062	382	414
Matériel informatique	-	131	-	-
Matériel FUJI	45	45	49	106
Véhicule 1 et 2	5	8	5	8
véhicule 3	3	4	3	6
Total	436	1 250	439	534

4. Allègement en base de la dette future d'impôt

- Déficits fiscaux reportables à fin décembre 2016 5 114 K€

- Charges à Payer (C3S) 15 K€



5. Ventilation de l'impôt

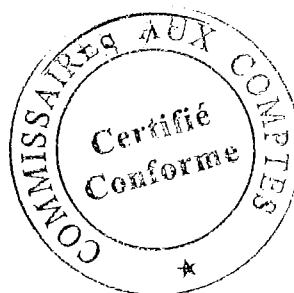
En milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat Net
Résultat d'exploitation	(66)	0	(66)
Résultat financier	(68)	0	(68)
Résultat exceptionnel	(2973)	0	(2973)
Total	(3107)	0	(3107)

6. Effectifs et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31/12/2016 est de 194 personnes, toutes catégories confondues.

Il se répartit de la façon suivante :

➤ Cadres	27
➤ Journalistes	84
➤ Ouvriers	54
➤ Employés	29



Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

7. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés sur l'exercice s'élèvent à 73 k€ et le montant des honoraires comptabilisés en facture non parvenue est estimé à 22 k€. Ces montants se ventilent en 93 K€ au titre de l'audit légal, et 2 K€ au titre des SACC (Services Autres que Commissariat aux comptes)

8. Montant et utilisation du CICE

Le principe comptable retenu pour la comptabilisation du CICE est d'enregistrer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La créance CICE constituée au titre de 2016 figure au bilan pour une valeur de 174 k€.

Le CICE 2016 a permis de financer partiellement, les efforts de SNIC en matière d'investissements de production, en complément de l'installation en juillet 2015, de la nouvelle rotative et du nouveau local de Saint Etienne du Rouvray, ainsi qu'en licences et développement de logiciels de montage publicitaire et d'un nouveau logiciel de paie.

